

DELIBERATION CA138-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 5 décembre 2019

Objet de la délibération : Dépôt d'un dossier FEDER « Aide au Renforcement des équipements des laboratoires 2019 »

Le Conseil d'administration réuni le 19 décembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le Dépôt d'un dossier FEDER « Aide au Renforcement des équipements des laboratoires 2019 » est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 19 décembre 2019

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 20 Décembre 2019

ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE : LC-HR-MS

Demande de subvention Feder - Note explicative sur le plan de financement.

Auteurs : Cécilia Cauchy, Adrien Faucon, Alexa Rouez. Date : 25 novembre 2019 A destination : Conseil d'Administration du 19 décembre 2019
--

1. Description de l'opération

Le projet d'acquisition d'un système LC-HR-MS porté par Ingrid FREUZE (Plateau ASTRAL – SFR MATRIX), a obtenu un financement régional dans le cadre de l'AAP « Aide au renforcement des équipements des laboratoires 2019 ».

L'arrivée de cet équipement modifiera considérablement les potentialités de recherche sur le plateau Astral, plateau mutualisé de la SFR Matrix.

La configuration proposée de l'équipement s'adapterait à différentes thématiques développées au sein des équipes de Moltech Anjou. Par exemple, l'équipe SOMaF, développe des méthodologies de synthèse pour l'élaboration de matériaux moléculaires fonctionnels à propriétés électroniques ou optiques spécifiques. Ces travaux concernent la préparation de briques moléculaires où la configuration de l'équipement proposé, source électrospray (ESI), est totalement adaptée à l'analyse d'entités polychargées qui caractérisent ces structures synthétiques. Combiné aux capacités de haute résolution de ce spectromètre de masse, celui-ci permettra d'assurer une caractérisation complète de ces matériaux moléculaires. De plus, cette configuration est également tout à fait adaptée à l'analyse des systèmes complexes de l'équipe CIMI, à savoir les entités issues de la chimie de coordination.

La grande polyvalence de cet équipement permet également de l'inscrire dans des activités de caractérisation individuelle de composés en mélanges, d'analyse métabolomique, ou encore de constitution de bases de données spécifiques. Ainsi, le SONAS, autre laboratoire angevin impliqué dans la gestion du plateau Astral, souhaite renforcer ces capacités d'analyse en particulier dans le cadre du projet Labcom Feed In Tech en cofinçant cet équipement.

Pour conclure, cet équipement propose un ensemble de potentialités aujourd'hui absent du site angevin et qui est susceptible d'intéresser un grand nombre de chercheurs pour le développement de nouvelles collaborations de recherche.

L'octroi du financement régional est conditionné par une demande de cofinancement Feder. Le montage financier est décrit ci-après.

2. Coût d'acquisition de l'équipement

Dépenses prévisionnelles (HT)	Montant
Equipement : système LC-HR-MS	268 000,00
Frais de publication marchés publics	1 296,00
Totaux	269 296,00

3. Financement

Sources de financement	Montant	Taux	Commentaires
Région	93 800,00	34,83%	Arrêté 2019 en cours de rédaction, faisant suite à la décision d'attribution de financement de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre dernier.
Feder	67 000,00	24,88%	
Autofinancement (ANR Labcom "Feed In Tech")	108 496,00	40,29%	
Total	269 296,00	100%	